



- Date de convocation : 02 octobre 2025
- Date d'affichage : 02 octobre 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 22**
- **Votants : 22**
- **Pouvoir : 0**

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux octobre 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY, Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, Adjointes au Maire, M. Claude KRIEQUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux en exercice.

Absent : M. Franck LAGNIAUX.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°28/7.1.3 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°11/2025 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu la décision du Maire n° 25/2025 du 26 mai 2025 autorisant le virement de crédit n°1 au titre de la fongibilité des crédits ;

Vu la délibération n°20/2025 du 19/06/2025 autorisant la modification du budget 2025 ;

Considérant la nécessité de réajuster les crédits du budget 2025 en tenant compte de la demande du SGC de Garges d'annuler une recette de fonctionnement sur l'exercice 2024 afin de permettre le recouvrement auprès du tiers en réemettant un titre sur l'exercice 2025 avec les informations administratives et complémentaires nécessaires au recouvrement de la somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la modification budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 374,00 €	7032 (70) : Droits de stationnement et de location sur la voie publique	10 374,00 €
Total dépenses :	10 374,00 €	Total recettes :	10 374,00 €

Le Maire,



La secrétaire,